



Municipalité d'Hermenches

11.03.2008

Information tous ménages

N° 3 / 2008

L'école est sauvée pour 4 ans

La classe d'Hermenches est maintenue pour 4 ans

La Municipalité a le plaisir de vous informer officiellement du maintien de la classe d'Hermenches jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011-2012.

En novembre 2007, le DFJC répondait négativement à notre proposition de maintien. Un peu plus tard, le Directeur de l'établissement de Moudon et environs, faute d'un budget suffisant, nous confirmait la fermeture de la classe pour la prochaine rentrée.

Cherchant encore une solution, la Municipalité a obtenu, grâce à l'aide de tous les député/es du district Broye-Vully, un rendez-vous avec Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon.

Lors de cet entretien nous avons surtout défendu les arguments suivants:

- les enfants d'Hermenches permettent un effectif correct pour les 4 ans à venir
- le modèle est en place et fonctionne, à l'entière satisfaction des enfants, des parents, des enseignantes et du Directeur de Moudon
- l'enseignante titulaire est compétente, disponible et motivée pour les 4 ans à venir, voir plus

Ces arguments ont finalement convaincu Madame Lyon et nous avons reçu une réponse positive en date du 4 mars dernier. Cette exception est accordée à la condition que le nombre d'élèves ne soit **pas inférieur à quinze**. A ce jour, cette exigence est respectée, selon les effectifs ci-après :

Année scolaire	CIN 1	CIN 2	CYP 1	CYP 2	Total
2008 - 2009	9	0	4	5	18
2009 - 2010	4	9	0	4	17
2010 - 2011	4	4	9	0	17
2011 - 2012	4	4	4	9	21

La Municipalité a finalement obtenu une prolongation totale de 5 ans depuis l'annonce de la fermeture prévue à la rentrée 2007. Ce résultat nous satisfait pleinement.

Le maintien de notre classe nécessite une enveloppe financière complémentaire d'environ 120'000.- par année pour l'établissement de Moudon. L'accord obtenu est un succès inespéré. Notre classe isolée est une exception et nous sommes des privilégiés.

Lors des négociations, la Municipalité s'est engagée à organiser le transfert des enfants d'Hermenches à Moudon, tout comme l'avenir de notre collège sans son école, dès l'été 2012.

La réponse détaillée du Conseil d'Etat, suite à l'interpellation de l'ancien Député Alois Gavillet est à l'ordre du jour de la séance du Grand Conseil du 11 mars. Le texte détaillé est à disposition sur le site www.hermenches.ch, sous la rubrique école. La réponse explique, notamment, pourquoi le Conseil d'Etat renonce à la création de classes pilotes pour l'étude du modèle "multi-cycles"

Le maintien de notre classe n'aurait été possible sans le large soutien obtenu. Nous remercions particulièrement :

- Madame Frédérique Aeschbacher, maîtresse titulaire, dont les compétences pour l'enseignement dans une telle classe sont largement reconnues
- les Députées et Députés du District Broye-Vully
- Monsieur Alois Gavillet, ancien Député
- toutes les Municipalités, les Députées et Députés ainsi que les personnes qui ont répondu favorablement à notre demande de soutien du printemps 2007

La Municipalité